



## CONDITIONS GÉNÉRALES 2023/24

### CALENDRIER

- Saison: Fin Août à Fin Juin.
- Semestre 1: 21/08/23 au 31/01/24. Semestre 2: 01/02/24 au 30/06/24.
- Vacances Automne: 02/10/23 au 13/10/23.
- Vacances Hiver: 21/12/23 au 05/01/24.
- Vacances 1er mars: 26/02/24 au 01/03/24.
- Vacances Printemps: 29/03/24 au 12/04/24.
- Fermeture Jours fériés. > Stages de danse en période de vacances scolaires.

### COLLECTIF ET PRIVÉ

- 30 et 60 minutes en cours privé et collectif. Remise à niveau et découverte des méthodes. 75 et 90 minutes selon discipline et niveau.

### INFORMATION

- Cours collectifs: dossier d'inscription daté et signé. Places limitées dans tous les cours. Les cartes de 10 cours sont valables uniquement sur un semestre.
- Cours privé, pas de remboursement moins de 24 heures à l'avance.
- Remboursement partiel sur arrêt médical pour incapacité à la pratique pour une durée supérieure d'un mois. (Les gripes et rhumes non pris en compte.)
- Pour les cours enfants, merci de prévenir leur absence par simple sms. Possibilité de rattraper 3 cours manqués par semestre sur un autre cours en fonction des places, uniquement pour les abonnements et non les cartes de cours.
- Tenue adaptée et spécifique à la discipline. Cheveux attachés pour tous les cours.
- Si le niveau technique de l'élève ne correspond pas à celui du cours, l'élève sera réorienté vers un cours plus approprié.
- En cas de comportements inappropriés d'un élève, accompagnant ou parent, la direction se réserve le droit de ne plus accepter l'élève en question sans remboursement.
- Les cours en ligne peuvent remplacer les cours en présentiels en cas de force majeure, pandémie, incendie, catastrophe naturelle selon les disciplines.
- Les facturations d'abonnements sont dues malgré les difficultés temporelles, sanitaires et climatiques.

### INSCRIPTION

- Inscription possible toute l'année. Les essais sont gratuits fin Août/septembre et Juin.
- Cours et essais hors période gratuite : 25.- / 60 min – 30.-/75/90min
- Les factures sont à régler dans les 30 jours à réception de la facture.
- Tout arrêt lors d'un abonnement semestriel ou annuel doit être mentionné par courrier postal: en novembre pour le semestre 1 et en avril pour le semestre 2.
- Pour un démarrage en cours de semestre, une déduction s'applique de 10 % par mois. Pour maintenir vos places, les réinscriptions sont à renouveler en juin pour la saison suivante. En cas d'annulation hors période 30 % de la facture émise sera due.
- Réduction de 5 % par abonnement sur membre d'une même famille, AVS et étudiants.

### ASSURANCE

- A la charge de l'abonné, qui s'assure de son état de santé pour la pratique de l'activité durant son abonnement.
- Les adhérents ayant des pathologies doivent fournir un certificat médical pour pratiquer l'activité. Le centre est assuré pour les biens et les personnes

*Signature et date obligatoires*